



1188 Gimel, le 7 novembre 2017

MUNICIPALITE
DE GIMEL

Présentation du budget pour l'année 2018 au Conseil communal de Gimel lors de sa séance du 1^{er} décembre 2017

Monsieur le Président,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Lors de sa séance du 3 octobre 2017, la Municipalité, en collaboration avec la boursière communale, établissait son budget 2018.

Celui-ci présente un total de charges de Fr. 10'783'193.00 et un total de revenus de Fr. 10'529'040.00, ce qui représente un déficit de Fr. 254'153.00 comprenant un amortissement du patrimoine administratif de Fr. 799'600.00, une attribution aux fonds de réserves de Fr. 15'000.00 et une attribution aux financements spéciaux de Fr. 206'572.00 pour l'équilibre des services eau, égout, électricité.

La marge d'autofinancement s'élève à Fr. 767'019.00 tandis que les amortissements hypothécaires prévisibles pour 2018 sont de Fr. 611'901.00. Nous rappelons qu'ils doivent être normalement couverts par la marge d'autofinancement afin de garantir la pérennité des investissements.

Les impôts (comptes 210) ont été chiffrés sur la base de la situation fiscale à fin août 2017 calculée au taux de 71.5 et tiennent compte également d'un potentiel d'augmentation du nombre de contribuables suite au développement lié à la construction d'immeubles.

D'autre part, les recommandations de l'office cantonal des impôts nous incitent à tenir compte d'une progression de 1% de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de 1% pour l'impôt sur la fortune.

Pour 2018, le système de péréquation intercommunale (comptes 220) prévoit un solde net en notre faveur de Fr. 249'245.00. Nous alimentons le fonds à raison de Fr. 1'090'872.00 et touchons, en retour, dépenses thématiques pour Fr. 297'496.00, fonds de solidarité Fr. 616'903.00 et structure de la population Fr. 425'718.00. La base de calcul de ces montants prend en compte les rendements d'impôts 2016 et les diverses mesures découlant de l'accord des négociations financières entre l'Etat et les communes (Protocole d'accord signé en 2013). Les chiffres définitifs ne seront connus qu'en septembre 2019.

Selon le système péréquatif en vigueur (comptes 720) il est prélevé le 50% des droits de mutation, gains immobiliers et successions et 30% de l'impôt sur les frontaliers en faveur de l'Etat, représentant un montant budgétisé pour 2018 de Fr. 314'826.00. Tandis que le montant versé pour la facture sociale, pour 2018 en légère diminution, se monte à Fr. 876'875.00.

Les autres taxes et impôts sont estimés en regard de l'évolution de la population.

Une nouvelle répartition des tâches au sein de l'administration entraîne une variation de la répartition des salaires entre les services administration – contrôle des habitants et police.

Les frais de fonctionnement du centre des jeunes (comptes 150) représentent, cette année, une charge nette de Fr. 88'003.00, en nette baisse grâce à la participation versée par l'ASSAGIE qui passe de Fr. 40'000.00 à Fr. 100'300.00.

La participation cantonale à l'école de musique (compte 152) atteint son maximum avec un coût de Fr. 9.50 par habitant.

Les frais scolaires (comptes 510 et 520) découlent du budget de l'ASSAGIE. Pour 2018, notre participation s'élève à Fr. 1'314'367.30, contre Fr. 926'560.00 de revenus locatifs (classes et

salle de sports), ainsi qu'une rétrocession pour le centre des jeunes de Fr. 100'300.00, ce qui représente une charge nette de 287'507.30 pour un total de 276 élèves gimelans.

Les coûts et revenus liés aux nouvelles classes (Marais III) ont été intégrés dans le budget 2018 avec une utilisation prévue de 5 mois.

Notre participation au groupement SDIS Etraz-Région (comptes 650) reste stable avec un coût de Fr. 32.00 par habitant. En contrepartie, nous recevons une location de CHF 22'500.00 pour la mise à disposition des locaux du service du feu, calculée en fonction des m2 mis à disposition.

Les autres coûts liés à l'exploitation du ménage communal et les frais d'entretien des bâtiments, des routes, de la forêt et autres installations sont évalués de manière pragmatique. Les services industriels (eau-gaz) sont bénéficiaires.

Sous Parc et promenade (comptes 440), les travaux d'entretien du cimetière se poursuivront en 2018 avec un budget de Fr. 21'000.00 pour la rénovation du mur de soutènement à l'entrée du cimetière

Le service 450, « ordures ménagères et déchets », présente un excédent de charges qui pourrait être, le cas échéant, adapté par une révision du montant de la taxe déchet. Pour 2018, il n'est pas prévu d'augmenter la taxe déchets.

Le service 460 « égouts, épuration » inclut la taxe de financement des mesures pour la réduction des micropolluants, fixée à Fr. 9.00 par habitant et reportée sur la taxe d'épuration de l'eau à raison de Fr. 0.15 par m3. Le coût du m3 est passé de Fr. 0.40 à Fr. 0.55 HT.

Les revenus ne permettent pas de faire des excès et nous devons toujours rester vigilants sur le long terme afin de pouvoir renouveler nos installations dans de bonnes conditions.

Le développement de la population qui nous attend ces prochaines années, notamment par le quartier du Closez à l'Orbannaz, aura un impact sur les finances de notre commune qu'il est encore difficile d'interpréter actuellement.

Le budget 2018 a été remis à la commission des finances pour étude. La Municipalité reste bien entendu à votre disposition pour toutes questions complémentaires que vous pourriez désirer.

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil d'accepter le budget 2018 avec, aux recettes, un montant de Fr. 10'529'040.00 et un montant de Fr. 10'783'193.00 aux dépenses, soit un excédent de charges de Fr. 254'153.00.

Philippe Rezzonico

Municipal des finances

Au nom de la Municipalité :

La Syndique : Sylvie Judas

Le Secrétaire : Nicole Boursière

Le Trésorier : Nicole Ducret



Commentaires sur les comptes du budget 2018 :

- 110/3111.00 **Achat mobilier, machine, matériel de bureau :**
Un montant est prévu pour le réaménagement des bureaux communaux suite à la nouvelle organisation de l'administration.
- 110/3189.00 **Frais divers :**
Il est prévu l'achat d'un défibrillateur.
- 110/3517.00 **Participation entr. Transport public :**
Inclus une partie de notre participation au programme de réorganisation des transports publics prévu initialement sur 5 ans pour

un montant total de Fr. 155.00 par habitant. En 2018, un montant de Fr. 16'000 a été budgétisé correspondant à la moitié du solde encore dû.

- 152/3513.00 **Participation cantonale école de musique :**
2000 habitants à Fr. 9.50
- 220/4520.00 **Participation des communes (péréquation) :**
Couche population : Fr. 425'718.00
Couche solidarité : Fr. 616'903.00
Dépenses thématiques : Fr. 297'496.00
- 300/3115.00 **Achat de machine, véhicules :**
Il s'agit du leasing de l'élévateur conclu pour 4 ans (2016-2020)
- 351/3141.29 **Entretien et chauffage des portacabines :**
Ce compte n'existe plus du fait de la démolition des portacabines.
- 430/3115.00 **Achat de machine, véhicules :**
Il s'agit du leasing du Pony conclu pour 5 ans (2015-2020)
- 460/3191.01 **Taxe financement micropolluants :**
Financement national pour l'équipement d'une centaine de station d'épuration permettant d'éliminer les micropolluants. La taxe est fixée à Fr. 9.00 par habitant et par an calculée pour Gimel sur 2000 habitants
- 650/3521.01 **Participation SDIS Etraz-Région :**
1948 habitants à Fr. 32.00, selon budget du SDIS, décalage d'une année sur le nombre d'habitants
- 660/3521.02 **Participation PC région Morges :**
2000 habitants à Fr. 20.86
- 710/3654.00 **Réseau Ajema :**
Coût stable pour 2018